

Convocation	27/01/26	Membres en exercice	13	Présents	09
Publié le		Votants	09	Procurations	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 À 15h00
Président de séance : Didier HOULÈS

N° 2026/02

Élection des vice-présidents du syndicat mixte

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Christel AIZES, Olivier FABRE,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU.

Secrétaire de séance :

André CABROL

Délibération n° 2026/02

Élection des vice-présidents du syndicat mixte

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet (SMARCM), et notamment l'article 6.3 relatif aux vice-présidents qui prévoit que :

« Le nombre de Vice-présidents est fixé à 3.

Il est procédé à l'élection des nouveaux Vice-présidents à chaque changement de Présidence du Syndicat mixte »,

Il est procédé aux opérations de vote dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection.

A l'issue du vote, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame :

- Monsieur Olivier FABRE en qualité de 1^{er} Vice-Président,
- Monsieur Vincent GAREL en qualité de 2^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Christophe TESTAS en qualité de 3^{ème} Vice-Président.

Fait et délibéré à Castres, le 4 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Didier HOULÈS



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

Comité Syndical Séance du 4 février 2026 PROCES VERBAL D'ELECTIONS

Le Mercredi 4 février 2026 à 15 heures, le comité syndical de l'Aéroport régional de Castres-Mazamet, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du syndicat mixte, Aéroport de Castres-Mazamet, 81170 Labruguière.

Quorum : 1/4 des membres présents ou représentés.

2 pouvoirs maximum par membre

Nombre de membres du syndicat mixte en exercice : 13 membres.

Nombre de votants : ...9...

- Nombre de membres présents : ...9...
- Nombre de membres représentés ayant donné pouvoir : ...0...

Sous la présidence par intérim de Didier HOULÈS

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL,

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Christel AIZES, Olivier FABRE,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL.

Étaient absents, excusés :

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU.

Secrétaire de séance :

André CABROL



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts dudit syndicat,

Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, propose de procéder à l'élection des vice-présidents du syndicat.

Article 6.3.des statuts : les Vice-Présidents

Le nombre de Vice-présidents est fixé à 3.

Il est procédé à l'élection des nouveaux Vice-présidents à chaque changement de Présidence du Syndicat mixte. Dans le cas où un Vice-président, pour quelque motif que ce soit, n'est plus en mesure d'assurer son mandat, il est procédé dans un délai de trois mois à une nouvelle désignation.

Monsieur Didier HOULÈS fait un rappel du mode de scrutin :
Scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Monsieur Vincent GAREL, benjamin de l'assemblée, est désigné scrutateur.
Pour procéder à l'élection, Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, fait appel aux candidatures et enregistre les noms des candidats :

Élection du 1^{er} VICE-PRESIDENT

MonsieurOlivier FABRE..... présente sa candidature.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Suffrages exprimés : ...9.

Monsieur ...Olivier FABRE..... a obtenu : ...9... voix.

A l'issue du vote, Monsieur ...Olivier FABRE..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Monsieur ...Olivier FABRE... 1^{er} vice-président du syndicat mixte.

Le secrétaire,

Le président,

Vincent GAREL

Didier HOULÈS



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts dudit syndicat,

Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, propose de procéder à l'élection des vice-présidents du syndicat.

Article 6.3.des statuts : les Vice-Présidents

Le nombre de Vice-présidents est fixé à 3.

Il est procédé à l'élection des nouveaux Vice-présidents à chaque changement de Présidence du Syndicat mixte. Dans le cas où un Vice-président, pour quelque motif que ce soit, n'est plus en mesure d'assurer son mandat, il est procédé dans un délai de trois mois à une nouvelle désignation.

Monsieur Didier HOULÈS fait un rappel du mode de scrutin :
Scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Monsieur Vincent GAREL, benjamin de l'assemblée, est désigné scrutateur.
Pour procéder à l'élection, Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, fait appel aux candidatures et enregistre les noms des candidats :

Élection du 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur ...Vincent GAREL..... présente sa candidature.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Suffrages exprimés : ...9.

Monsieur ...Vincent GAREL..... a obtenu : ...9... voix.

A l'issue du vote, Monsieur ...Vincent GAREL..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical proclame Monsieur ...Vincent GAREL.... 2^{ème} vice-président du syndicat mixte.

Le secrétaire,

Le président,

Vincent GAREL

Didier HOULÈS



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT REGIONAL DE CASTRES-MAZAMET

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts dudit syndicat,

Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, propose de procéder à l'élection des vice-présidents du syndicat.

Article 6.3.des statuts : les Vice-Présidents

Le nombre de Vice-présidents est fixé à 3.

Il est procédé à l'élection des nouveaux Vice-présidents à chaque changement de Présidence du Syndicat mixte. Dans le cas où un Vice-président, pour quelque motif que ce soit, n'est plus en mesure d'assurer son mandat, il est procédé dans un délai de trois mois à une nouvelle désignation.

Monsieur Didier HOULÈS fait un rappel du mode de scrutin :
Scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Monsieur Vincent GAREL, benjamin de l'assemblée, est désigné scrutateur.
Pour procéder à l'élection, Monsieur Didier HOULÈS, nouveau président, fait appel aux candidatures et enregistre les noms des candidats :

Élection du 3^{ème} VICE-PRESIDENT

MonsieurChristophe TESTAS.... présente sa candidature.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Suffrages exprimés : ...9.

Monsieur ...Christophe TESTAS..... a obtenu : ...9... voix.

A l'issue du vote, Monsieur ...Christophe TESTAS..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Syndical, proclame Monsieur ...Christophe TESTAS... 3^{ème} vice-président du syndicat mixte.

Le secrétaire,

Le président,

Vincent GAREL

Didier HOULÈS